

Conditions générales de vente et de paiement d'ECO3 Mortsel/Belgique, ZN Dübendorf/Suisse (CG 6/2023)

1. Validité

Sauf dispositions contraires écrites, les présentes conditions générales de vente et de paiement s'appliquent.

2. Livraison

Les délais et dates de livraison et de prestation que nous avons annoncés sont toujours considérés comme non contraignants, à moins qu'un délai ou une date fixe n'ait été expressément promis ou convenu. S'il a été convenu d'une expédition, les délais et dates de livraison se réfèrent au moment de la remise à l'expéditeur, au transporteur ou à un autre tiers chargé du transport.

La livraison et la prestation supposent l'exécution correcte et dans les délais des obligations et engagements du client. Nous nous réservons le droit d'invoquer l'inexécution du contrat.

Si le client est en retard dans la réception ou s'il viole par sa faute d'autres obligations de coopération, nous sommes en droit d'exiger la réparation du dommage que nous avons subi dans ce cas, y compris d'éventuelles dépenses supplémentaires. Nous nous réservons le droit de faire valoir d'autres prétentions. Dans ce cas, le risque de perte ou de détérioration fortuite de la marchandise est transféré au client au moment du retard de réception ou de tout autre manquement aux obligations de coopération.

La livraison et les prestations s'effectuent avec la plus grande célérité en fonction de nos stocks et de nos possibilités de production. Les demandes de dommages et intérêts pour retard de livraison et de prestation sont exclues, sauf si elles reposent sur une atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé ou si elles ont été causées de manière imputable par un comportement intentionnel ou une négligence grave.

Nous sommes autorisés à effectuer des livraisons et des prestations partielles dans une mesure raisonnable.

Nous nous réservons le droit de n'effectuer des livraisons que si les unités de livraison et les valeurs de commande correspondent aux quantités minimales ou aux valeurs minimales convenues avec le client.

Le client est tenu d'accepter la marchandise sans délai, au plus tard dans les 14 jours suivant la réception d'un avis de mise à disposition de notre part. Si le client prend livraison de la marchandise dans son ensemble ou pas dans les quantités commandées, il doit néanmoins payer le prix d'achat pour les quantités commandées. Nous sommes en droit de réclamer des dommages et intérêts supplémentaires.

Nous livrons les appareils franco au domicile du client. Le prix comprend les frais liés à une éventuelle assurance que nous avons conclue contre les dommages de transport, les frais d'installation (si convenu) et les formations (si convenu). Si une installation a été convenue, le temps d'attente de notre personnel (monteurs, etc.) sera facturé en sus au client si l'infrastructure nécessaire à l'installation n'est pas mise à disposition à temps.

Le logiciel est livré exclusivement selon les termes de licence. L'exploitation du logiciel est déterminée en fonction de la description remise au client. Nous nous réservons le droit de modifier le logiciel à tout moment. Le logiciel est réservé à l'usage exclusif du client. Les droits de jouissance de notre logiciel sont protégés par la loi. Le client n'est autorisé à copier le logiciel ou des parties de ce dernier qu'autant de fois que cela est indispensable pour son exploitation sur un seul appareil. Le droit d'auteur (étiquetage Copyright), à l'image de la copie originale remise au client, doit être mentionné sur toutes les copies. Le client n'est pas autorisé à mettre à la disposition de tiers, en aucune manière, le logiciel ou des copies de celui-ci qui lui est fourni pour sa propre exploitation. Le transfert des droits d'utilisation du logiciel à des tiers n'est pas autorisé sans notre accord écrit préalable. Les retards de livraison ne donnent pas le droit au client de résilier le contrat ou de faire valoir des dommages et intérêts. Nous sommes libérés de l'obligation de livraison et d'exécution en cas de force majeure. Les livraisons et prestations sont réalisées aux conditions et prix en vigueur le jour de l'exécution.

3. Prix et paiements

Nos prix dépendent, entre autres, des variations des prix des matières premières, des taxes légales ou du renchérissement global. Par conséquent, nous nous réservons le droit d'adapter à court terme nos prix de vente. Nos prix s'entendent hors TVA. Nous facturons pour nos livraisons des suppléments pour les transports spéciaux, les livraisons contre remboursement, les livraisons par encaissement, ainsi que les produits/emballages sur mesure. Les suppléments de fret liés à nos livraisons, à la taxe RPLP ou au carburant et à la manipulation, sont facturés comme suit :

– jusqu'à 30 kg brut :	CHF 16.00
– plus de 30 kg brut :	CHF 51.00
– à partir de 150 à 500 kg brut :	CHF 77.00
– plus de 500 kg brut :	CHF 102.00

Pour les livraisons express et les livraisons matinales par camion, nous facturons un supplément de CHF 50.00 et un supplément de CHF 20.00 pour les livraisons express de colis par la poste.

Les factures sont payables net sans escompte dans les 30 jours à partir de la facturation. Tout décompte est exclu. Nous nous réservons le droit de facturer des intérêts moratoires conformes à la branche, d'au moins 5% p.a. à partir du 31ème jour et/ou d'annuler le contrat (au sens de l'art. 214 al.3 CO en cas de livraison préalable). Tous les frais d'encaissement sont à la charge du client défaillant. Toutes nos prestations supplémentaires qui ne sont pas mentionnées dans le contrat ou dans les présentes conditions générales de vente et de paiement seront facturées séparément au client, en premier lieu conformément au devis individuel (si établi), en second lieu selon la liste de prix en vigueur, et enfin selon les charges supplémentaires en matériel et/ou main-d'œuvre occasionnées par le client.

4. Réclamations/responsabilité

Les livraisons dont l'emballage laisse soupçonner un dommage ne sont à accepter que sous réserve d'une demande de dommages et intérêts écrite à l'égard de l'entreprise de transport et doivent nous être signalées immédiatement par écrit, en joignant la note de réserve. D'autres dommages et défauts doivent être signalés par écrit en l'espace de 5 jours ouvrables (réception chez ECO3) à partir de la livraison sous indication du numéro de fabrication ou d'émulsion ou d'un autre marquage d'identification apposé sur le produit ou l'emballage ainsi que du genre de défaut. Les défauts cachés doivent également être signalés en l'espace de 5 jours à partir de leur découverte. Si la réclamation est justifiée et effectuée de manière correcte, nous exécuterons les prestations ultérieurement, soit en réparant le défaut selon notre appréciation ou en fournissant un nouveau produit sans défaut. Les dommages liés à une réclamation injustifiée sont à la charge du client. Aucun droit à une indemnisation n'est accordé en cas d'utilisation inappropriée, de manipulation incorrecte, d'une mauvaise commande ou d'une intervention de tiers. Qu'il s'agisse d'une responsabilité contractuelle ou non contractuelle, nous ne verserons des dommages-intérêts ou ne rembourserons les dépenses inutiles, quel que soit le motif juridique, que s'il s'agit d'une intention ou d'une négligence grave. Dans tous les autres cas, notre responsabilité n'est engagée qu'en cas de violation d'une obligation matérielle (obligation majeure) et limitée à la réparation du dommage prévisible et typique, mais limitée à la rémunération nette (valeur de la commande) à verser par le client dans chaque cas. Nous ne sommes pas non plus responsables des pertes de production, d'interruptions des activités, d'un manque de réussite économique et de bénéfice, de la perte d'intérêts, des dommages indirects et des dommages consécutifs causés par un défaut ou des déclarations publicitaires de tiers. Ceci ne concerne pas la responsabilité légale pour les dommages corporels et en vertu de la loi sur la responsabilité du fait des produits défectueux. Toute responsabilité est exclue pour les dommages, même si ces derniers ont été causés par un cas de force majeure. Les réclamations pour défauts à notre encontre expirent en l'espace d'un an, à compter de la livraison de la marchandise.

5. Réserve de propriété

La marchandise est soumise à la réserve de propriété en notre faveur jusqu'au moment du paiement complet du prix d'achat, y compris les coûts annexes et intérêts. Nous sommes en droit de faire enregistrer une réserve de propriété à tout moment, le client devant fournir toutes les informations nécessaires et, le cas échéant, participer à l'enregistrement de la réserve de propriété.

6. Données techniques

Les données techniques concernant la marchandise ou les informations concernant les caractéristiques dans les catalogues, listes des prix etc. ne sont pas contraignantes et peuvent être modifiées sans entraîner aucune revendication de la part du client.

7. Formation

Si une formation a été convenue, elle aura lieu pendant l'installation des appareils ou ensuite chez le client. D'éventuelles formations supplémentaires auront lieu en

accord soit chez nous ou chez le client et facturées séparément.

8. Force Majeure

Les événements de force majeure qui compliquent considérablement la prestation ou la rendent temporairement impossible autorisent chaque partie à reporter l'exécution de sa prestation de la durée de l'empêchement et d'un délai de démarrage raisonnable.

Sont considérés comme cas de force majeure les incendies, les inondations, les grèves, les conflits sociaux ou autres troubles du travail, les guerres déclarées ou non, les embargos, les blocus, les restrictions légales, les émeutes, les insurrections, les ordres des autorités, les pandémies (y compris expressément le Covid-19), les épidémies, les maladies, les mesures de quarantaine, les activités terroristes, les accidents, l'indisponibilité ou le manque de matériel ou de main-d'œuvre, l'interruption ou la panne d'électricité et/ou de télécommunications et l'indisponibilité de moyens de transport et autres circonstances similaires, dans la mesure où elles sont imprévisibles, graves et indépendantes de la volonté des parties. Les parties s'informent mutuellement sans délai de telles circonstances.

En cas de pandémie (incluant expressément le Covid-19), d'épidémie et de mesures de quarantaine en tant qu'événements de force majeure, la condition « d'imprévisibilité » est expressément exclue. La partie qui invoque un tel événement de force majeure n'a pas à prouver l'imprévisibilité de cet événement (y compris, expressément, le Covid-19).

La responsabilité en cas de force majeure est exclue. Chaque partie peut résilier les prestations découlant des contrats si une telle situation perdure pendant au moins 100 jours.

9. Traitement des données

Le client accepte que nous saisissons, traitons et exploitons ses données dans le but de satisfaire le rapport contractuel et de soigner les relations commerciales. Les données de contact servent d'informations de contact commerciales que le client met à notre disposition, notamment : noms, fonctions, adresses professionnelles, numéros de téléphone et de fax professionnels ainsi que les adresses e-mail des employés du partenaire commercial ou de tiers. Le client consent à ce que ses coordonnées soient mises à la disposition de nos entreprises et sous-traitants et qu'elles soient traitées et utilisées par eux aux fins énoncées dans le présent paragraphe. Nos entreprises sont : ECO3 BV avec siège à Mortsels (Belgique) et les sociétés affiliées au groupe.

10. Usage propre, lieu d'exécution

Sans contrat particulier avec un concessionnaire, le client achète exclusivement pour son propre usage. Il est interdit d'exporter la marchandise à l'étranger. Tout dommage résultant d'une violation des présentes dispositions est à la charge du client. Dübendorf est le lieu d'exécution des prestations des deux partenaires.



11. For juridique

Sauf autres disposition légales contraignantes, le tribunal de district d'Uster et ses tribunaux supérieurs sont seuls

compétents pour juger des litiges découlant directement ou indirectement du rapport contractuel, chaque partie étant libre de déposer plainte au siège de l'autre partie, le tribunal de commerce compétent étant celui de Zurich (Zurich 1).

Dübendorf, 01.06.2023

ECO3 Mortsel/Belgique,
Succursale Dübendorf/Suisse,
Im Schörli, 5, CH-8600 Dübendorf
Tél. 0044/823 71 11 au nom et à la demande d'ECO3 BV,
Septestraat 27,
B-2640 Mortsel